

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2024

Délibération n°2024-69

Objet :
ADHÉSION DE LA COMMUNE À L'ASSOCIATION DES COMMUNES ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER (ACCD'OM) POUR L'ANNÉE 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre, à dix-huit heures, les membres composant le Conseil municipal de la ville de GOYAVE, dûment convoqués par voie électronique et individuellement par Monsieur le Maire, le 11 décembre 2024, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Ferdy LOUISY, Maire, à la Salle des délibérations de l'Hôtel de Ville en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents au début de la séance : 16

Maire : M. Ferdy LOUISY

Adjoint :

Mme Jenifer GÉRAN
M. Luc DONNET
Mme GAMER Geneviève
Mme Suzy LAPIERRE DE MELINVILLE

Conseillers municipaux

M. Lucien JOSÉPHINE
M. Philippe TARER
Mme Nadia CONSTANT
M. Félix EMMANUEL
Mme Héléna NAGAMAN
Mme Marielle LAROCHELLE
Mme Léone FORTUNÉ
Mme Cynthia CHAPOULIE
Mme Jacqueline JANGAL
Mme Tiphany MELANE
M. Meddy TOTO

Nombre de membres	En exercice	29
	Présents	16
	Absents	12
	Procuration	01
Vote		
A l'unanimité	Pour	17
	Contre	00
	Abstention	00
	Votants	17

Date de la convocation	11 décembre 2024
Acte rendu exécutoire	
le	20 DEC. 2024
après transmission électronique en Préfecture	
le	20 DEC. 2024
et mise en ligne sur le site de la commune	
le	20 DEC. 2024

Absents ayant donné pouvoir : 01

Mme Chantal REGENT donne procuration à Mme Jacqueline JANGAL

Absents : 12

M. Daniel PÉTRIS, M. Achille ADONAÏ, M. Michel CATHERINE, M. Antoine SAHAÏ, M. Patrick BROCHANT, Mme Dominique BODESSON, Mme Marie-Louise MÉLON, M. Patrick PÉTRIS, Mme Esther GALETTE, M. Rémy SENNEVILLE, Mme Maryse CITRONNELLE, M. Bernard ZORA.

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité (Art L2121-37 du CGCT) : Mme Héléna NAGAMAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le rapport de M. le Maire portant adhésion de la commune de GOYAVE à l'Association des Communes et Collectivités d'Outre-mer (ACCD'OM) ;

Considérant que l'ACCD'OM constitue un cadre permanent de réflexion, de propositions et d'actions sur les questions de développement économique, social, culturel et de l'environnement spécifique aux communes, groupements de communes et collectivités d'Outre-Mer.

**APRÈS EN AVOIR DÉBATTU,
DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

Article 1 : **D'approuver** l'adhésion de la commune à l'Association des Communes et Collectivités d'Outre-Mer (ACCD'OM) à hauteur de 1 945.00 € pour l'année 2025.

Article 2 : **De porter** les crédits nécessaires au budget 2025.

Article 3 : **De donner** mandat à Monsieur le Maire pour suivre l'exécution de la présente délibération et l'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BASSE TERRE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours peut également être effectué par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Monsieur le Maire, le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait certifié conforme

Le Maire

Ferdy LOUISY


La Secrétaire de séance


Hélène NAGAMAN

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20241220-4-DE

Réception par le Préfet : 20-12-2024

Publication le : 20-12-2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-69 DU 17 DECEMBRE 2024 : ADHÉSION DE LA COMMUNE À L'ASSOCIATION DES COMMUNES ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER (ACCD'OM) POUR L'ANNÉE 2025